



Renault a pris en otage ma voiture

Par **brice**, le **22/12/2011** à **17:05**

Bonjour, rnvoila suite a une panne de voiture j'ai du appeler mon garage renault pour qu'il prenne ma voiture et me dise ce qu'il ne va pas. rnil font un diagnostique mais ne voient rien en particuliers donc me la garde une journée supplémentaire puis finissent par me dire qu'il y avait trois defaillance et que la facture se monte a 900 euros! rnj'ai donc demandé si je pouvais regler en plusieurs mensualités qu'ils ont accepté mais le lendemain j'y retourne pour reprendre la voiture et la changement de discours ne me la rendront pas tant que je n'aurais pas regler la facture en une seule fois !!!!! rnais je le moindre recours je ne vois pas comment m'en sortir m'a banque ne voulant pas me faire de pretrnmerci de votre aide

Par **pat76**, le **22/12/2011** à **17:41**

BonjourrrnVous aviez signé un document donnant indication à votre garagiste de faire les travaux?rrnLe garagiste vous avait remis un devis?

Par **alterego**, le **22/12/2011** à **17:55**

Bonjour,rrnL'article 1948 du Code Civil précise que **"le dépositaire peut retenir le dépôt jusqu'à l'entier paiement de ce qui lui est dû à raison du dépôt."**rrnLe garagiste est dépositaire du véhicule confié pour réparartions par le client.rrnCet article lui accorde **un droit de rétention** sur un véhicule **pour les travaux commandés qu'il a réalisés**, ce pour se garantir des mauvais payeurs.rrnCet droit de rétention ne peut être exercé lorsque la créance est contestée par le client (cas des travaux effectués sans l'accord de celui-ci) et pour le

paiement de factures précédentes.
Des réparations minimales, même sans l'accord du client,
ne sont pas contestables.
Cordialement